

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 septembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 13 juillet 2023

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 8

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Claude ARTAUD, Michel SIMAND, Julien FOUGEROUSE.

Absentes excusées : Cathy RAGE, Delphine RAGE.

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Présentation du document d'aménagement de la section de Sapt-Bessette et programme de coupes 2023-2024 par les agents de l'ONF.
2. Eclairage public
3. Travaux d'accessibilité mairie-salle communale
4. Participation financière au fonds solidarité logement.
5. Décision modificative budget communal
6. Cimetière
7. Prestations informatiques
8. Demande de partenariat culturel avec ALF
9. Points sur les projets en cours

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h10.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

1.Présentation du document d'aménagement de la section Sapt-Bessette

La politique nationale est déclinée dans les régions et les actions sont menées avec des programme sur 15 à 20 ans, pour la section il s'agit de la période 2024-2043.

La commune présente 13 forêts pour une surface de 266 hectares, l'enjeu fort est la production ligneuse sur 64 hectares.

Dans la section est composée de 87% de résineux, le sapin est largement dominant, l'épicéa est en recul car il est moins résistant à la sécheresse. Le peuplement est hétérogène et à maturation.

Le but est de travailler en irrégulier (petits, moyens et gros bois) et de rajeunir les peuplements pour avoir plus d'équilibre entre les grands et petits bois, un ilot de sénescence sera conservé, il n'y aura pas d'exploitation sur 1.94 hectares. La diversification des espèces dans les trouées sera faite par l'implantation de sapins Bornmuller plus résistants.

Le programme d'action de travaux est évalué à environ 6 237 euros/an (travaux sylvicoles, parcellaires, dessertes), les recettes sont évaluées à 17 505 euros par an.

Les coupes prévues concernent les sections de St Romain, Bessette, Sapt-Bessette et Valenchères.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau document de gestion et les coupes prévues.

2. Eclairage public

La rénovation de l'éclairage public en LED est prévue pour 2024, tout comme la baisse de l'intensité par paliers sur l'ensemble de la commune.

Le passage en ampoules Led permet 50% d'économie sur la consommation actuelle sans compter l'abaissement d'intensité qui cumule économie et confort pour les usagers habitant à côté des lampadaires.

Consommation actuelle 2023 : une moyenne de 505 euros tous les 2 mois.

Consommation 2022 : 2 700 euros (450 euros tous les 2 mois)

Consommation 2021 : 2 160 euros (360 euros tous les 2 mois)

Les lanternes du bourg vont être conservées (uniquement changement des ampoules) soit 39% du parc de l'éclairage public. Sur les autres points lumineux, 61% des capots sont abimés et sont donc à remplacer soit 38 lanternes. Les autres lampadaires en bon état ne sont pas remplacés.

Concernant l'abaissement de l'intensité lumineuse il a été choisi d'appliquer le même à l'ensemble de la commune et pendant toute l'année pour des questions de coûts.

Coût de ces travaux : 40 000 euros HT

Montant de la prise en charge par Territoire d'Energie 63 : 20 014.88 euros

Une demande de fond vert sera faite par TE 63 lors du lancement du 2^{ème} programme, en cas d'accord de subvention ce ne sera que du plus.

3. Travaux d'accessibilité mairie-salle communale

Les devis ont été reçus par le cabinet d'architectes en juillet, un point a été fait en juillet, nous avons plusieurs propositions par corps de travaux.

Il a été choisi de mettre du granit sur les contre-marche devant la salle communale pour rester en harmonie avec la façade. (6 473.50 HT euros supplémentaires)

Un choix sera à faire entre le béton grenailé ou balayé, l'entreprise choisie présentera des échantillons.

Concernant l'électricité, Gaël Faidis (Elec'énergie) a proposé de mettre en place une gaine en attente sur le parking vers la fontaine pour un emplacement de recharge pour voiture électrique car cela va être obligatoire pour les collectivités, ainsi que la mise en place d'un programmeur électrique pour la lumière au sol PMR. (395 HT euros supplémentaires).

Les entreprises sont donc à valider. Toutes celles consultées sont prêtes à commencer avant la fin de l'année afin de pouvoir déclencher les subventions, sans quoi nous les perdrons définitivement (plus de possibilité de représenter le dossier).

Le conseil municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

- Lot 1 démolition/ gros œuvre : BTP Livradois 42 679.25 euros HT
- Lot 2 menuiserie : Atelier Chevarin 4 702 euros HT
- Lot 3 LSM 7 500 euros HT
- Lot 4 électricité : Elec'énergie 2 769.72 euros HT

Coût total 60 650.97 euros HT

DETR : 11 380 euros

FIC : 9 205 euros

Les subventions avaient été demandées sur la base du premier devis de l'ADIT en février 2022 pour un montant de 37 960 euros HT.

4. Participation financière au fonds de solidarité logement

Renouvellement de la demande, l'année dernière il a été versé 100 euros. Il est décidé à l'unanimité de participer à hauteur de 100 euros.

5. Décision modificative du budget communal.

L'annuité prévue par le tableau d'amortissement n'est pas suffisante car les taux ont fortement augmenté (1.1% l'année dernière, 2.85% cette année) comme c'est un emprunt à taux variable et que nous ne recevons l'échéance qu'en juillet, il n'est pas possible de prévoir exactement la somme à mandater.

Il faut donc valider une décision modificative du budget communal en investissement : soit 176 euros basculé de l'opération du cimetière sur celle de l'emprunt.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

Il a été abordé une autre décision modificative concernant le budget de la voirie, après étude des comptes celle-ci n'est pas nécessaire.

6. Cimetière

- 1) Application gestion du cimetière

La commune a fait l'acquisition d'une application pour la gestion du cimetière, « Simply'cim », la société Gerphagnon a réalisé par drone les prises de vues pour l'élaboration du plan, plus toutes les photos des concessions de près et de loin, ainsi que le relevé du premier nom de la concession. A charge de la secrétaire de mairie de saisir toutes les informations sur les personnes inhumées par concessions, l'intégration des actes de concessions, ainsi que toutes les demandes d'inhumation et de travaux. Cela permettra une gestion simplifiée et d'obtenir les informations en indiquant un seul nom.

Comme c'est une application et non un logiciel les informations sont stockées sur un site hébergeur en France et en cas de problème informatique nous ne perdons pas les données.

Coût de l'application 1 590 euros HT imputables en investissement.

Coût annuel de veille informatique et sauvegarde des données 85 euros HT par an en fonctionnement.

2) Travaux du cimetière du bas :

Pour rappel il est prévu de créer une allée en résine type pépites et d'engazonner le reste du cimetière.

Il n'est pas nécessaire de créer un marché pour un « petit montant », estimation à 8 792.50 euros HT pour l'allée.

Il faut juste faire une comparaison de devis, choisir et l'envoyer avant le 18 octobre pour présentation à la commission du FIC le 31/10. Sinon il faudra redéposer le dossier en 2024. Nous n'avons que 2 propositions de dossiers par an.

Les travaux ne seront effectués qu'en 2024.

7. Prestations informatiques

ALF et Koesio ont mis en place un partenariat pour proposer aux communes 2 prestations informatiques :

- La sauvegarde externalisée des données.
- La gestion électronique des documents.

1) La sauvegarde externalisée des données :

Les risques existants sont les chocs électriques, les supports de sauvegarde endommagés (clé USB dans notre cas, une erreur de manipulation, virus, piratage, vol, incendie, dégâts des eaux, pannes...)

Dans notre cas les données sont sauvegardées chaque semaine sur clé.

Selon la loi le Maire est pénalement responsable en cas de perte de données, il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité et l'intégralité des données en sa possession (papiers ou informatiques), certains documents doivent être conservés des années, à l'heure de la dématérialisation il est nécessaire d'assurer une protection supplémentaire.

Cette solution appelée ISI BACKUP est simple :

- Une simple connexion internet
- Sauvegarde des fichiers, mails et bases de données.
- Possibilité de cibler les données.
- Programmation de la fréquence et de l'heure de sauvegarde
- Garantie de restauration des données à tout moment par la collectivité.

- Les sauvegardes ne perturbent pas l'activité, les données sont compressées, chiffrées et envoyées et stockées sur plusieurs centres d'hébergement en France
- Un rapport des opérations effectuées est transmis après chaque sauvegarde.

Il s'agit d'un contrat de 3 ans pour la collectivité, comme plusieurs communes ont déjà adhéré cela coûterait à la commune 300 euros HT par an pour 100GO de stockage. Cette adhésion paraît indispensable pour la sauvegarde des données. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce contrat.

2) La gestion électronique des documents :

Cette gestion a pour but de faciliter le travail : classement automatique dans les dossiers, recherche par mots clés, travail à distance, partage des dossiers avec d'autres agents et élus, gain de temps et de productivité, gestion de la durée de vie des documents...

La collectivité n'en a pas l'utilité pour l'instant.

8. Demande de partenariat culturel avec ALF

Le service culture propose un partenariat.

ALF s'engage à :

- Sélectionner, proposer des spectacles, effectuer les déclarations.
- Participer techniquement et logistiquement.
- La communication et la promotion de l'évènement.
- Gérer la billetterie.
- Prendre en charge les coûts de cession du spectacle (montant artistique et transport), droits d'auteurs.

La commune s'engage à :

- Participer à la programmation artistique.
- Participer gratuitement techniquement et logistiquement (lieu et personnel)
- Communiquer et promouvoir l'évènement.
- Prendre en charge les repas, en-cas, hébergement des équipes artistique et technique.
- Nettoyage du lieu d'accueil.
- Assurer son personnel et ses locaux en conséquence.
- Être présent les jours précédents pour la mise en place et le jour J, puis après pour rangement et nettoyage (agents).

Les conseillers souhaitent recevoir par mail la convention afin d'étudier ce partenariat, il en sera re discuté ultérieurement.

- Points sur les projets en cours

- Etude rénovation de l'église :

Un rdv est prévu le 19 septembre avec Mme Giron du parc Livradois-Forez et la secrétaire de mairie pour élaborer les documents concernant le marché pour l'étude de travaux. Les dossiers sont assez complexes. Le parc avait aidé pour le dossier de l'église de Saillant, comme la commune adhère au parc il n'y a pas de coût supplémentaire pour cette aide.

- Ancienne salle des associations

Une déclaration préalable a été acceptée pour le changement des menuiseries (garage, rdc, création de fenêtres de toit) en recréant l'arche de la porte d'entrée. Il s'agit donc de réfléchir à un projet global intéressant pour la commune pour rénover ce bien : soit en appartement avec la possibilité d'aménager l'étage, soit uniquement rénover le rdc et le garage pour en faire un espace de location pour professionnel. Le projet est à murir.

- Travaux de voirie 2024 :

Il est nécessaire de faire l'inventaire des travaux de voirie pour 2024, la demande de FIC est à déposer avant le 31/12/2023, donc les devis sont à demander avant.

- Charge de travail des agents techniques :

Les agents étant à ½ temps chacun, ils n'ont pas le temps de faire tout l'entretien de la commune (réseau eau, station épuration, entretien cimetière, débroussaillage, entretiens des bâtiments, entretien des sections...)

Il a été proposé à un agent technique d'augmenter son temps de travail à 70% soit 24.5 heures semaine, sur le principe il est d'accord s'il peut moduler ses journées (journées pleines selon les travaux et la saison, mi-temps). Le deuxième agent technique ne souhaite pas augmenter son temps de travail.

La compétence eau et assainissement étant transmises à la com com normalement au 1^{er} janvier 2026, il est peut-être possible d'augmenter le temps de travail pour une durée déterminée pour surcroît d'activité au lieu de le faire passer définitivement à 70%.

Leur estimation du temps passé sur l'eau-assainissement est de 3 mois à temps plein pour 2 agents. (Information donnée pour le transfert de compétences).

Les conseillers municipaux souhaiteraient une hausse du temps de travail pérenne de l'agent technique à partir du 1^{er} janvier.

Le centre de gestion sera contacté pour connaître la mise en œuvre du changement de quotité de travail.

- Coupe de France des rallyes

La coupe de France des rallyes va passer sur la commune vendredi 13/10, des routes seront donc interdites à la circulation. Nous n'avons pas le droit de divulguer les zones de passage pour l'instant.

- Enfouissement des lignes électriques.

Les travaux d'enfouissement de lignes électriques vont commencer en septembre, les zones concernées sont le soleillant, Raffiny, La tholière, l'Autoriche, le Lac, Besse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Bernard BATISSON

